



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marine

Question écrite n° 132780

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports et de l'économie maritime, sur le problème posé par les élèves de l'École nationale supérieure de la marine, qui se plaignent de ne pas trouver d'embarquement pour effectuer leur stage annuel validant leur année de formation. De même, beaucoup de jeunes de 3e année soulignent l'impossibilité d'embarquer comme officiers sur les navires français pour valider leur cursus en raison du manque de places de lieutenants ou d'officiers mécaniciens. Ils perdent aussi la validation de leur année scolaire. Il n'y a pratiquement plus que sur les cars-ferries qu'ils peuvent trouver des places de lieutenants ou d'officiers mécaniciens du fait du nombre peu élevé de Français sur les navires RIF (registre international français), les places de lieutenants ou d'officiers mécaniciens étant prises par des marins hors CEE. Il lui demande donc comment il compte permettre aux étudiants de l'ENSM d'effectuer leur stage annuel, nécessaire pour valider leur année de formation.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132780

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Transports et économie maritime

Ministère attributaire : Transports et économie maritime

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2012, page 4194

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)